

# International Confederation of European Beet Growers

CONFEDERATION INTERNATIONALE  
DES BETTERAVIERS EUROPEENS

CONFEDERAZIONE INTERNAZIONALE  
DEI BIETICOLTORI EUROPEI



111/9 Boulevard Anspachlaan – B-1000 Brussels  
Tel: +32 2 504 60 90 – Fax: +32 2 504 60 99  
[cibeoffice@cibe-europe.eu](mailto:cibeoffice@cibe-europe.eu) – [www.cibe-europe.eu](http://www.cibe-europe.eu)

INTERNATIONALE VEREINIGUNG  
EUROPÄISCHER RÜBENANBAUER

MIĘDZYNARODOWA KONFEDERACJA  
EUROPEJSKICH PLANTATORÓW BURAKA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mars 2013 (Traduction libre)

Pour plus d'informations : [www.cibe-europe.eu](http://www.cibe-europe.eu)

Contact: E. LACOSTE

[elisabeth.lacoste@cibe-europe.eu](mailto:elisabeth.lacoste@cibe-europe.eu)

Tel.: + 32 2 504 60 90

## Les betteraviers européens saluent le vote du Parlement Européen sur la future réglementation « OCM Unique »

Le 13 mars 2013, les parlementaires européens ont adopté en séance plénière un texte relatif aux orientations de la future Politique Agricole Commune notamment en ce qui concerne la future réglementation OCM Unique et les dispositions en relation avec le secteur sucrier. M. Dantin, rapporteur parlementaire sur le dossier, a reçu un mandat de négociation clair en ce qui concerne le futur régime sucre européen.

Ce mandat demande le maintien d'une approche cohérente et équilibrée pour le secteur sucrier européen, ce qui inclut le maintien du système actuel jusqu'en 2020 avec des outils de gestion de marché flexibles (retrait de sucre du quota et requalification de sucre hors-quota). Ce mandat tient également compte des partenaires privilégiés que sont les pays ACP/PMA (au travers du système qui les autorise à exporter sans droits de douanes et sans limites contingentaires) tout en maintenant les privilèges dont bénéficient actuellement les raffineurs de sucre de canne européens pour leurs importations de sucre de canne. Enfin, il consolide le cadre contractuel entre betteraviers et sucriers.

Suite à ce vote, le Président de la CIBE Jørn Dalby a déclaré que « ce vote en séance plénière est cohérent car il conforte la précédente résolution votée par le Parlement Européen en juin 2011. Après d'intenses discussions au sein de la Commission Agriculture du Parlement Européen, et après un travail très approfondi, M. Dantin, rapporteur sur le dossier OCM Unique a réussi à obtenir une large majorité. Je souhaite le remercier, lui et ses collaborateurs pour l'énorme travail fourni tout en le félicitant au regard du résultat obtenu. »

Le Président de la CIBE, Jørn Dalby, a par ailleurs indiqué que « ce mandat s'accorde avec les positions exprimées par une majorité des États-Membres lors du Comité Spécial Agriculture qui s'est tenu cette semaine ». Il conclut que « le signal envoyé aujourd'hui à la Commission est très clair. La Commission doit désormais tenir compte de ce vote et proposer l'extension de l'ensemble des mesures actuelles du régime sucrier européen jusqu'à la fin de la campagne 2019/2020. L'ensemble de ces mesures constituent en effet un cadre adapté pour le maintien à long-terme de la durabilité et de la compétitivité de notre secteur. »

Les betteraviers européens attendent désormais la position du Conseil qui doit être arrêtée les 18 et 19 mars 2013 ainsi que les négociations interinstitutionnelles à venir.